

Règlement particulier du 25ème Villeparisis BadTour

Ce règlement complète le Règlement Général des Compétitions (RGC) de la Fédération Française de Badminton.

Article 1 : généralités

- 1.1 Le tournoi est autorisé sous le numéro *EN ATTENTE* et sous le nom « **25ème Villeparisis BadTour** ». Il se déroule les **23 & 24 janvier 2021** au Gymnase des Petits Marais, impasse des petits marais 77270 Villeparisis, sur 7 terrains.
- 1.2 Le tournoi se déroule selon les règles de la FFBaD, les dispositions particulières de la LIFB et le règlement ci-après.
- 1.3 Tout participant doit être en règle avec la FFBaD et doit être en possession de sa licence compétition et d'une pièce d'identité.
- 1.4 Le Juge-Arbitre de la compétition est **Maximilien Vioux**. Ses décisions sont sans appel. Le Juge-Arbitre est en droit de disqualifier partiellement ou totalement tout joueur qui ne respecterait pas les règlements cités à l'article 1.2.
- 1.5 Le tournoi est organisé par le club USMV Badminton

Article 2 : séries et tableaux

- 2.1 Le tournoi « **25ème Villeparisis BadTour** » est un tournoi **National** qui s'adresse à tous les joueurs des catégories, « minime », « cadet », « junior », « senior » et « vétérans ». Les benjamins et poussins ne sont pas autorisés.
- 2.2 Le tournoi est ouvert aux classements R6, D7, D8, D9, P10, P11, P12 et NC dans les disciplines de simple homme/dame, double hommes/dames/mixte. Les séries seront découpées en TOP. Trois séries (S1, S2 et S3) seront composées selon le nombre de participants, les CPPH des participants et l'ordre d'arrivée des inscriptions. On peut proposer moins de 3 séries en cas de faible affluence, dans un ou plusieurs tableaux.
- 2.3 La répartition des joueurs dans les séries se fera en fonction du CPPH de chaque joueur ou la moyenne des CPPH de la paire à la date limite d'inscription (jeudi 24 décembre 2020).
- 2.4 Le Comité d'Organisation se réserve le droit de ne pas ouvrir des tableaux ou des séries en cas d'inscriptions insuffisantes dans un ou plusieurs tableaux, d'une ou plusieurs séries (si le nombre d'inscrits de l'une des séries est inférieur à 6 pour les tableaux de simple et à 4 paires pour les tableaux de double).
- 2.5 Le Comité d'Organisation se réserve le droit de changer le mode d'élimination dans un ou plusieurs tableaux d'une ou plusieurs séries en fonction du nombre d'inscriptions. Les tableaux en poules seront priorisés
- 2.6 Le tournoi est ouvert à 2 tableaux maximum par joueur. Le comité d'organisation pourra accepter, en cas de remplacement, une participation à trois tableaux et ce pour le bon déroulement du tournoi.

Article 3 : inscriptions

- 3.1 Les joueurs s'inscriront en ligne en se connectant sur leur compte Badnet ou eBad (ou bien les clubs pourront procéder à l'inscription en ligne de leurs joueurs). Le paiement des frais d'engagement (à envoyer sous 10 jours maximum) validera l'inscription.
- 3.2 La date limite d'inscription est fixée au **Jeudi 24 décembre 2020** (date d'inscription en Badnet ou eBad). Les classements et CPPH seront arrêtés à cette date (pour la confection et validation des tableaux). Liste Principale et Liste d'Attente seront communiquées à partir de J-28.
- 3.3 La date du tirage au sort est fixée au **Vendredi 08 janvier 2021**. Le CPPH sera pris en compte à cette date pour la détermination des têtes de séries. Les joueurs devront être licenciés à la FFBaD au plus tard à la date du tirage au sort.
- 3.4 Le règlement des frais d'engagement du tournoi validera l'inscription en ligne. Les modes de paiement acceptés sont les suivants : chèque, espèces ou carte bancaire via Badnet (attention en cas de paiement par carte une commission est perçue par Badnet et acquise même en cas d'annulation de votre participation).



Les paiements par espèces ou chèques (à l'ordre de **USMV Badminton**) sont à envoyer par courrier **10 JOURS MAXIMUM** après l'inscription en ligne sur Badnet/eBad pour être validés (cachet de la Poste faisant foi).

Avec votre règlement par chèque ou espèces, joindre une note sur papier libre précisant l'identité du ou des joueurs concernés par le paiement, et envoyez le tout à l'adresse suivante :

Yohann Derrien
4 Rue Jehan de Chambly
77230 Longperrier

- 3.5 La prise en compte des inscriptions se fait en **mode Standard** (inscriptions retenues par ordre d'arrivée des inscriptions en ligne sur Badnet ou eBad).
- 3.6 Les frais d'inscription s'élèvent à **15 € pour 1 tableau, 22 € pour 2 tableaux** (25 € pour 3 tableaux dans les cas exceptionnels stipulés dans l'article 2.5). Ces frais incluent la participation fédérale de 2 € due pour chaque inscrit.
- 3.7 L'inscription sera validée dans le tableau correspondant au CPPH à J-30 (en simple : CPPH du joueur ; en double : moyenne des CPPH de la paire).
- 3.8 Un écart de 2 classements maximum sera autorisé entre deux joueurs d'une même paire (exemple : D7/D9 → Oui mais D7/P10 → Non), à l'exception des joueurs NC, qui eux, pourront jouer avec des partenaires jusqu'à P10 (soit 3 classements d'écart maximum).
- 3.9 Selon l'article 3.2.1.5 du Règlement Général des Compétitions (RGC), « *dans un même tableau, le CPPH du mieux classé des participants ne peut pas être plus de 16 fois supérieur à celui du moins bien classé* » ; si ce cas de figure est rencontré à l'issue de la période des inscriptions ou à la date du tirage au sort, alors le Comité d'organisation avertira puis retirera du tableau le ou les joueurs concernés. Le ou les joueurs écartés peuvent être « le joueur le mieux classé » comme « le joueur le moins bien classé ». Le choix du ou des joueurs à retirer sera dicté en fonction de critères organisationnels tel que : le remplissage du tableau, le nombre de joueurs concernés, l'existence ou non d'une liste d'attente etc... Ces critères sont laissés à l'appréciation du Comité d'Organisation en concertation avec le J.A.

Article 4 : forfaits

- 4.1 Tout joueur s'inscrivant au tournoi « 25ème Villeparisis Badour » doit connaître le règlement fédéral relatif aux forfaits.
- 4.2 Tout joueur devenant indisponible aux dates du tournoi doit en faire part par écrit à l'organisateur dans les plus brefs délais.
- 4.3 Si l'annonce est faite avant le tirage au sort, le joueur est remboursé des frais d'inscription (hors commission de paiement par carte via Badnet si ce mode de paiement a été choisi) ;
- 4.4 Si l'annonce est postérieure à la date du tirage au sort, le joueur doit envoyer (dans les 5 jours suivant la compétition) un justificatif à la LIFB accompagné du formulaire fédéral rempli. **Une copie du justificatif doit également être envoyée ou présentée à l'organisateur pour que celui-ci procède au remboursement des frais d'inscription** (hors commission de paiement par carte via Badnet si ce mode de paiement a été choisi). Aucun remboursement ne peut être effectué sans justificatif.
- 4.5 Lorsque l'un des joueurs d'une paire de double est défaillant, son partenaire doit notifier par écrit à l'organisateur (email : **villeparisis.tournoibadtour25@gmail.com**) s'il souhaite maintenir sa participation ou se retirer. En cas de maintien, le joueur peut proposer un remplaçant. Sinon, l'organisateur essaie dans la mesure du possible de trouver un joueur pour compléter la paire.
- 4.6 Tout joueur suspendu qui participe à une compétition est passible d'une aggravation de sa sanction, s'il est prouvé que le joueur ou son club ont bien reçu une notification de la sanction.
- 4.7 Un joueur inscrit sur 2 tournois le même week-end est passible de sanction si ce dernier a bien reçu des confirmations de la prise en compte de son ou ses inscription(s) au plus tard à J-28 et n'a pas fait de démarche pour se désinscrire sur au moins l'un deux avant les tirages au sort.

Article 5 : déroulement

- 5.1 Les convocations sont envoyées par courriel à l'adresse de contact renseignée en Badnet. En cas d'envois successifs, il faut tenir compte de la dernière convocation envoyée.

- 5.2 Tout joueur doit venir pointer à la table de pointage dès son arrivée dans le gymnase et ce, chaque jour de la compétition où il est convoqué. En cas de retard, le joueur doit contacter les organisateurs sous peine d'être déclaré forfait lors de son premier match.
- 5.3 Tout joueur souhaitant s'absenter du gymnase en cours de compétition doit en demander l'autorisation au juge-arbitre, sous peine d'être déclaré forfait à l'appel de son match.
- 5.4 Une tenue de badminton, conforme à la circulaire fédérale en vigueur, est exigée sur les terrains. Toute demande de dérogation doit se faire auprès du juge-arbitre.
- 5.5 Les volants sont à la charge des joueurs. En cas de désaccord entre joueurs, le volant officiel du tournoi est le **RSL Tournay 3**.
- 5.6 Le comptage des points se fera en mode normal : 2 sets gagnants de 21 points.
- 5.7 Les matchs peuvent être lancés au plus tôt une heure avant l'heure programmée. L'échéancier est affiché uniquement à titre indicatif.
- 5.8 Tous les matches se jouent en auto-arbitrage. Un joueur ou une paire peut, à tout moment, faire appel au juge-arbitre qui désignera un arbitre.
- 5.9 Le temps de repos entre deux matches est de **20 minutes**, entre le dernier volant du match précédent et le premier du suivant. Les joueurs disposent de **5 minutes** entre l'appel et le début de leur match, test des volants compris.
- 5.10 Les répercussions de la touche d'un obstacle au-dessus des terrains seront énoncées par le juge-arbitre au cours de la compétition (au début de chaque journée, puis affichées dans le gymnase pour les joueurs arrivant au cours de la journée).
- 5.11 Seuls ont accès au plateau de jeu les joueurs appelés à disputer leur match, les coaches, les officiels et les membres du comité d'organisation.
- 5.12 Le comité d'organisation décline toute responsabilité en cas de vol, perte ou accident.
- 5.13 La participation au tournoi « 25ème Villeparisis BadTour » requiert la lecture et l'acceptation de ce règlement, lequel est consultable sur le tableau d'affichage du gymnase.
- 5.14 L'utilisation de substance et de tout moyen destiné à augmenter artificiellement le rendement au vu ou à l'occasion de la compétition, et qui peut porter préjudice à l'éthique et à l'intégrité physique de l'athlète, est prohibée. La liste des produits dopants est rendue officielle par le Ministère chargé des sports (extraits de l'article 10 du règlement Médical du Guide de Badminton).
- 5.15 Tout participant s'engage à renoncer de revendiquer son droit à l'image si les photos prises au cours de la compétition sont utilisées pour la promotion du tournoi.

Article 6 : Crise Sanitaire

- 6.1 Le comité d'organisation et les Juges-Arbitres seront attentifs aux évolutions de la crise sanitaire du Covid-19. Les gestes barrières ainsi que les préconisations des instances fédérales seront respectés.
- 6.2 Toutes modifications des conditions habituelles de jeu seront soumises à validation des Juges-Arbitres. Un point sera fait lors de l'envoi des convocations.
- 6.3 Le comité d'organisation, avec l'accord des Juges-Arbitres, se réserve le droit de refuser la participation d'un joueur ou d'un club s'il(s) présente(nt) des risques de contamination avant la compétition et jusqu'à l'entrée dans la salle où un contrôle sera fait lors du pointage.
- 6.4 En cas de crise sanitaire, le Comité d'Organisation se réserve le droit de modifier les tableaux et de ne jouer qu'en simple. Le cas échéant le Comité d'Organisation avertira les joueurs.

Le port du masque est obligatoire dans l'enceinte du gymnase des Petits Marais.

Le comité d'organisation remercie par avance tous les participant(e)s qui, en observant scrupuleusement ce règlement, apporteront leur contribution à la réussite du tournoi pour la satisfaction de tous.